

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018**

**DELIBERATION N°2018.00235**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ONDAINE (SIVO) -  
CONDITIONS DE RETRAIT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF DU SYNDICAT**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 83

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,  
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,  
M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,  
M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER,  
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 09 juillet 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180515-D20180023510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180709

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Annick FAY,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BERLIVET, M. Henri BOUTHEON,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,  
Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN,  
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCCQ,  
M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,  
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE,  
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER,  
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018**

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ONDAINE (SIVO) - CONDITIONS DE RETRAIT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SYNDICAT**

Conformément à ses statuts, le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine était compétent en matière d'assainissement collectif (transport et traitement des eaux usées) en lieu et place de Saint-Etienne Métropole (pour les communes de Firminy, Fraisses, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Roche-la-Molière, Saint-Paul-en-Cornillon et Unieux) et de la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure.

L'arrêté préfectoral n°BTCE/2017/255 du 26 décembre 2017 a acté le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de communes Loire Semène en lieu et place de ses communes membres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dont en particulier la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure.

L'article 2 de l'arrêté préfectoral précité précise que, dans ce cadre, « la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure est retirée du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine », emportant retrait de la compétence assainissement du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine à compter de cette même date.

Le périmètre du SIVO pour la compétence assainissement collectif est inclus désormais dans le périmètre de Saint-Etienne-Métropole et le budget annexe assainissement du SIVO a cessé d'exister au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans ce cadre, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine a délibéré le 26 février 2018 sur les modifications statutaires en découlant. Conformément à l'article L.5214-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la procédure de retrait s'effectue dans les conditions fixées par le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.5211-19 et l'article L.5211-25-1 du CGCT.

Afin de satisfaire à ces obligations, il y a lieu de définir, conformément aux dispositions précitées, les conditions de retrait de la compétence assainissement collectif du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine.

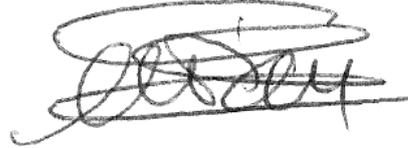
#### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve les conditions de retrait de la compétence assainissement collectif du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine, telles que présentées en annexe,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU